

BVGer D-470/2018 vom 21. März 2018

Bundesverwaltungsgericht, 2018-03-21, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_D-470_2018

FR: TAF D-470/2018 du 21 mars 2018

IT: TAF D-470/2018 del 21 marzo 2018

Regeste

Exécution du renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

La demande d'assistance judiciaire partielle et totale est rejetée.

E. 3

Les frais de procédure, d'un montant de 750 francs, sont mis à la charge des recourants. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 4

Le présent arrêt est adressé aux recourants, au SEM et à l'autorité cantonale. La juge unique : Le greffier : Claudia Cotting-Schalch Duc Cung Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.